

Faiv 21/08

PROVINCE de LIEGE  
Arrondissement de Waremme  
**Commune de**  
**DONCEEL**   
RUE CAQUIN, 4  
☎ (04) 259 52 44  
[www.donceel.be](http://www.donceel.be)

Donceel, le 6 août 2025

*Agent traitant : Audrey IACOVODONATO*  
*Tél. : 04/259.96.25*  
*e-mail : [audrey.iacovodonato@donceel.be](mailto:audrey.iacovodonato@donceel.be)*

*Objet : avis préalable pour un projet immobilier au n°24 rue la Ville 4357 Jeneffe, 3ème  
Division , section A, n° 480N*

Madame,

Le Collège communal, en sa séance du 29 juillet 2025, a décidé d'approuver la transformation du garage existant en une habitation annexe à la maison principale tout en gardant un espace garage pour 2 véhicules et de limiter la hauteur à un rez + 1.

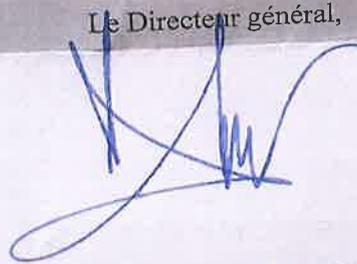
Votre demande d'avis préalable ayant été présentée au Collège communal, nous vous signalons que vous êtes, par conséquent, redevable envers l'Administration communale de Donceel de la somme de **50,00€** à verser sur le compte [redacted] avec la mention « A [redacted] ».

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

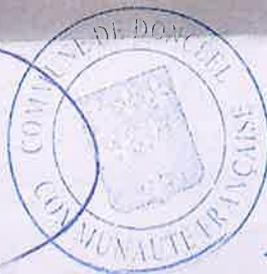
Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f.,



Pierre CHRISTIAENS



Gauthier VIATOUR

**L'avis de principe n'est pas le permis d'urbanisme. Il n'a pas valeur légale et n'est pas obligatoire.**

L'article 4, de la délibération du Conseil communal concernant les redevances sur la délivrance de documents administratifs pour le service urbanisme approuvé en date du 30/01/2025, instaure une redevance forfaitaire de 50,00€ pour les avis préalables.